

3
marchandises seront mises, à leur arrivée, dans les magasins d'entrepôt, de même que le Beuf salé, conformément à l'Article XI. desdites Lettres patentes du mois d'Avril 1717. Et sera le present Arrest lû, publié & affiché par tout où besoin sera. FAIT au Conseil d'Etat du Roy, Sa Majesté y estant, tenu à Versailles le deux Aoust mil sept cens vingt-neuf. *Signé* PHELYPEAUX.

A P A R I S,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

M. D C C X X I X.